



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 JANVIER 2023

DATE DE CONVOCATION : 23/01/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 11 présents : 9 votants : 10

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier, à 19 heures 45.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de LEGRAND Karine, Maire,

Etaient présents : Karine LEGRAND, Jean LEFEVRE, Aurélie SIMON, Jean-Paul VIOLLAT, Jean-Marc DROZDOWSKI, Serge FLEURETON, Catherine CRAMPON, Christophe ROSIER

Absents excusés : Magalie NATY, Dorothée BONNEMIN, Elodie MEDEIROS

Pouvoir : Dorothée BONNEMIN à Aurélie SIMON.

1-Désignation du secrétaire de séance :

Serge FLEURETON est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du Procès-Verbal du 05 décembre 2022 :

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.

3) Adhésion aux conventions mutuelle et prévoyance avec le Centre De Gestion de l'Oise :

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré en date du 29 mars 2022 afin de donner mandat au Centre De Gestion de l'Oise pour le lancement d'un appel public à concurrence mutualisée, en vue de conclure deux conventions de participation pour garantir les risques prévoyance et santé au profit des agents communaux.

A l'issue de la procédure de consultation, le Centre de Gestion de l'Oise a retenu l'offre présentée par la MNT pour le risque santé et TERRITORIA MUTUELLE pour le risque prévoyance, à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée de six ans.

Ces adhésions peuvent donc intervenir dès le 1^{er} janvier 2023.

Madame le Maire précise que les employeurs publics auront l'obligation de participer financièrement au risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025 et au risque santé au 1^{er} janvier 2026.

Toutefois, l'adhésion pour les agents communaux n'est pas obligatoire, il revient à chacun d'y adhérer volontairement.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'adhésion de ces deux conventions, ou sur l'une d'entre elle et en fixer le montant de la participation financière versée par la collectivité au profit des agents.

Le projet de délibération doit au préalable être envoyé Comité Social Territorial du Centre de Gestion De l'Oise pour avis.

14) Informations et questions diverses :

❖ **Aménagement cour d'école :**

Le Conseil Municipal décide de valider le devis fourni par l'entreprise BIMONT, d'un montant de 4 164.85€ HT soit 4 813.49€ TTC.

Madame le Maire rappelle que cet aménagement sera subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 39%.

❖ **Recensement :**

La campagne de recensement a débuté le 19 janvier dernier.



Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil-le-Haudouin

A ce jour l'avancement de la collecte est à 57,4% avec 55 logements restant à recenser.

❖ **Don Crédit Agricole**

Le Siège social du Crédit Agricole à Meaux, ayant déménagé, a proposé aux communes proches de moins de 500 habitants un don de leurs mobiliers.

Trois étagères de rangement ont été réservées pour le local du service technique.

Celles-ci seront retirées par Messieurs FLEURETON et VIOLLAT le 1^{er} février prochain.

❖ **Distributeur à pain :**

Madame le Maire, Mesdames SIMON et BONNEMIN et Monsieur VIOLLAT, ont reçus en mairie, le 20 janvier dernier, le responsable de la boulangerie qui approvisionne le distributeur à pain pour essayer une nouvelle fois de régler les désagréments liés au remplissage de celui-ci.

Il a été convenu un nouveau rendez-vous avec le commercial du distributeur afin de refaire le point sur l'affichage des prix en autres.

Séance levée à 20h27.

Le Président de séance :

Le Maire, Karine LEGRAND

Le secrétaire de séance :

Serge FLEURETON